



UNION DES AMIS DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Avis de l'Union des Amis du Parc sur le projet de SAGE Orge/Yvette

Préambule

Le SAGE Orge/Yvette est entré en révision en 2010. Durant la période de travaux, il a fait l'objet de 4 réunions publiques de concertation au mois d'octobre 2011. Le bilan a été présenté oralement par le président de la CLE. En résumé, il faisait état d'une très faible participation des élus et d'une forte mobilisation des associations. Celles-ci ont unanimement déploré le manque d'ambition des mesures présentées particulièrement en matière de gestion du risque inondation (limitation des débits de fuite) et d'atteinte des objectifs de bon état écologique des eaux en 2015.

On peut regretter que les maîtres d'ouvrages n'aient pas réussi à surmonter les freins rencontrés lors de la mise en œuvre du premier SAGE (voir le dernier § de la page 7 de l'évaluation environnementale).

Remarques générales :

Une poursuite des actions portant sur l'amélioration de l'assainissement domestique et industriel mais des délais de mise en conformité pas suffisamment contraints.

Des programmes d'actions opérationnels pour la restauration des continuités écologiques. Cependant les coûts de ces actions risquent d'être un frein à leur réalisation.

Un effort particulier par rapport au précédent SAGE pour mieux définir les zones humides. Une cartographie précise des zones prioritaires et des zones potentielles a été réalisée mais elle est encore incomplète notamment là où la pression urbaine est forte. On peut regretter que les zones humides connues (carte ZH1) ne bénéficie pas de la même protection que les zones humides prioritaires (simple prise en compte dans les documents d'urbanisme).

Sur le diagnostic :

- un diagnostic encore incomplet des raccordements des entreprises. Les rejets non déclarés des entreprises constituent toujours une source importante de pollutions diffuses dans les cours d'eau.

- Une connaissance encore très lacunaire des sites et sols pollués hormis les anciennes décharges et pas d'évolution concrète par rapport au précédent SAGE:

Mesure du SAGE 2006

Développer une mémoire du risque de pollution industrielle en assurant un suivi des cessations d'activités et en établissant un plan de gestion des anciens sites pollués

Evolution de la mesure dans le cadre de la révision

Mieux connaître les sites pollués à l'échelle du bassin du SAGE et établir un plan de gestion spécifique

- l'inventaire des captages et des puits est encore incomplet. Il conviendrait de responsabiliser les syndicats pour finaliser cet inventaire dans un délai précis et de leur confier le suivi de l'évolution de la qualité de ces captages.

Sur les mesures

- Pas de mesures concrètes sur le traitement des rejets de drainage agricoles qui permettraient un abattement des concentrations en nitrates et en pesticides avant rejet dans les rivières et une réduction des risques d'inondation.
- La lutte contre les espèces invasives n'est pas suffisamment prise au sérieux. Certains syndicats de rivières ont pris des mesures. Il conviendrait de généraliser ces pratiques aux autres syndicats.
- Sur la trame verte et bleue, comme le souligne l'autorité environnementale : « *Une réflexion plus poussée sur le sujet aurait méritée d'être menée, dans le but d'une part, d'une appropriation de la trame verte et bleue par le SAGE (exemple : élaboration de la TVB à l'échelle du territoire du SAGE), d'autre part dans l'appui possible aux communes pour aider à la prise en compte du SRCE dans leurs documents d'urbanisme* ».
- Sur le risque inondation : le PAGD n'aborde pas suffisamment l'enjeu lié au ruissellement d'origine agricole. Le SAGE renvoie à l'élaboration d'un PAPI pour traiter ces problèmes de ruissellement et de coulées de boues.

Sur le règlement :

L'article 1 du règlement n'interdit pas les installations, ouvrages ou travaux dans **les rigoles**. Du fait de l'importance de ce réseau (TVB et lutte contre les inondations), nous demandons la suppression de cette exception à la règle.

Autres demandes :

- Mieux encadrer l'aléa « coulée de boue » en prévoyant un zonage spécifique dans les documents d'urbanisme.
- Le SDAGE recommande que les SAGE contiennent un volet sur la culture du risque qui permet aux populations d'avoir accès à l'information « sur le risque et sur les mesures disponibles de gestion du risque et de crise ». Nous n'avons pas trouvé d'action ou de mesures pour répondre à cette recommandation.
- Mise à jour rapide du guide « SAGE et documents d'urbanisme ».
- Intégrer le principe de précaution concernant l'exploration et l'exploitation d'huile ou pétrole de schiste.

Pour l'association
La présidente
Catherine GIOBELLINA

